



## Convention de mise en œuvre du Programme Génération Énergie

**Entre**

**L'Etat**, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire,

**L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, représenté par son Président, Arnaud Leroy,

**Et**

**Eni Gas & Power France** : S.A. au capital de 29 937 600 euros ayant son siège 24 Rue Jacques Ibert 95233 Levallois Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 451 225 692, représentée par Daniel FAVA, agissant en sa qualité de Directeur Général

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement les « Parties ».

## Article 1 - Objet de la Convention

La Convention a pour objet de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du **Programme Génération Energie**, ci-après le « Programme » ainsi que les engagements des Parties.

## Article 2 - Définition du Programme

Le présent programme s'inscrit dans la première thématique de l'appel à programmes 2018 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : « Démultiplier l'éducation aux économies d'énergie auprès des publics scolaires ».

Son objectif est de sensibiliser 4 000 classes de collégiens et de lycéens sur toute la France métropolitaine aux enjeux liés aux économies d'énergie et aux différents leviers du quotidien pour les mettre en œuvre. Un point d'étape sera réalisé en cours de programme pour étudier la possibilité d'étendre le programme aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM).

Il permettra à la fois de valider l'acquisition de connaissances par les élèves et de les mobiliser de manière ludique sous forme de challenges individuels et collectifs.

Le contenu des différentes modalités proposées sera centré sur les économies d'énergie et les autres usages impactant ces dernières. Afin d'adresser au mieux la cible scolaire, une action sur les comportements vertueux applicables par les élèves sera valorisée plutôt qu'une formation aux travaux de rénovation.

Plus précisément, Le programme Génération Energie s'articulera autour de 3 piliers :

- Une intervention présentielle de 2 heures sur les temps de classe visant à présenter les fondamentaux du secteur de l'énergie, sensibiliser sur les enjeux liés aux économies d'énergie et détailler les économies d'énergie réalisables au quotidien.
- Une plateforme digitale (« web-app ») accessible depuis un ordinateur ou un smartphone encourageant de manière ludique les élèves à approfondir les différentes natures d'économies d'énergie, à mettre en pratique les éco-gestes du quotidien sous forme de défis progressifs, à tester leurs connaissances sous forme de quizz et à comparer leur score avec celui des autres élèves de la classe.
- Une chaîne YouTube créée pour accueillir des vidéos sur une thématique spécifique liée aux économies d'énergie. Ces vidéos seront réalisées par les collégiens et lycéens participant au programme dans le cadre de deux jeu-concours :
  - A l'échelle d'une classe ou d'un établissement : un challenge de la meilleure vidéo réalisée par un groupe d'élèves
  - A l'échelle nationale : un concours national annuel de la meilleure vidéo récompensant une classe entière

Le contenu détaillé est décrit en annexe 1.

## Article 3 – Gouvernance et fonctionnement du programme

Le pilotage du Programme et le contrôle de sa mise en œuvre sont assurés par un Comité de pilotage.

Ce Comité de pilotage est constitué d'un représentant de la DGEC, de l'ADEME et d'Eni Gas & Power France.

Il pourra associer tout autre expert invité, en fonction de l'ordre du jour.

Le comité de pilotage se réunit au moins semestriellement. Le porteur du programme Génération Energie assure le secrétariat. Il peut être sollicité de manière dématérialisée (échanges électroniques). Les documents de préparation de la réunion sont envoyés huit jours avant la date du COPIL.

Le comité de pilotage pilote le dispositif, décide des orientations et des actions concrètes, valide les appels de fonds du porteur en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme et suit les principaux indicateurs de pilotage du Programme.

Le comité de pilotage établit un bilan annuel des actions menées dans le cadre du Programme. Il fait également le bilan du programme en fin de convention. Ces bilans comportent notamment des éléments sur les économies d'énergies directement réalisées grâce au Programme, et sur l'efficience du Programme.

Des éléments de synthèse portant notamment sur l'évaluation du programme sont rendus publics tout au long du programme sur le site institutionnel de présentation du Programme

La liste des bénéficiaires du Programme est transmise au PNCEE trimestriellement.

Le processus opérationnel du Programme est décrit en annexe 1.

## **Article 4 – Engagements des Parties**

### ***Engagements de Eni Gas & Power France (porteur)***

Eni Gas & Power France s'engage au titre de la présente convention à :

- Mettre en œuvre les actions du programme
- Mettre en œuvre le site institutionnel de présentation du Programme
- Recruter / former les conférenciers
- Assurer la présentation du programme auprès des établissements et des autorités académiques
- Concevoir les cours présentiels, le contenu des modules de e-learning, des quiz associés et s'assurer de leur labellisation auprès de l'Education Nationale
- Réaliser les actions de sensibilisation dans les classes
- Produire les supports à destination des élèves et des encadrants
- Collecter les questionnaires de satisfaction en fin d'intervention
- Produire le reporting lié aux interventions en classe
- Mettre en œuvre la plateforme digitale
- Administrer fonctionnellement la plateforme web
- Alimenter la chaîne YouTube en contenus pédagogiques
- Jouer le rôle de modérateur / Community manager sur la chaîne YouTube
- Prendre en charge l'organisation de la remise des prix du concours national de vidéos
- Piloter la partie communication sur le Programme en collaboration avec les partenaires du Programme et sous contrôle du comité de pilotage
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage
- Produire trimestriellement les résultats du Programme
- Procéder au suivi budgétaire donnant lieu à validation par le comité de pilotage des dépenses donnant droit à CEE sur la base de la présente convention
- Faire certifier les comptes du programme par un Commissaire aux comptes

### **Engagements de Eni Gas & Power France (financeur)**

Sous réserve de l'éligibilité du programme au dispositif des CEE et dans les conditions précisées à l'article 5, Eni Gas & Power France s'engage au titre de la convention à financer le programme pour un montant de 4 889 000 € HT.

### **Engagements de l'ADEME**

L'ADEME s'engage au titre de la convention à :

- Apporter son expertise et contribuer à la communication sur le Programme en collaboration avec les partenaires du Programme et sous contrôle du comité de pilotage ;
- Contribuer au pilotage et à la mise en œuvre du Programme.

### **Engagements de l'Etat**

L'Etat s'engage au titre de la convention à contribuer à la mise en œuvre du Programme.

## **Article 5 – Financement du Programme et modalités de délivrance des CEE**

Les contributions au fonds du programme seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par Eni Gas & Power France, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme. Ces contributions auront lieu au plus tard avant le 31 décembre 2020.

Ces fonds financeront les frais d'élaboration et de gestion du programme, dans la limite de 4 889 000 € HT.

Les frais d'élaboration et de gestion du programme sont composés :

- De coûts fixes, dans la limite de 1 284 000 € HT. Les frais correspondants regroupent :
  - Des frais de gestion dans la limite de 240 000 € HT
  - Des frais de conception et de création des contenus et supports (cours et supports de cours présentiel, plateforme digitale, vidéos sur la chaîne YouTube) dans la limite de 259 000 € HT
  - Des frais de formation des intervenants dans la limite de 100 000 € HT
  - Des frais de mise en œuvre, de gestion fonctionnelle et de maintenance de la plateforme digitale d'e-learning dans la limite de 495 000 € HT
  - Des frais de mise en œuvre du site institutionnel de présentation du Programme dans la limite de 90 000 € HT
  - Des frais de communication et de prospection dans la limite de 100 000 € HT
- De coûts proportionnels au nombre de classes dans la limite de 901,3 € HT par classe. Ces frais sont calculés sur une base de 4 000 classes sensibilisées en deux ans et correspondent à :
  - L'achat des lots pour les lauréats du quiz dans la limite de 75 € HT par classe ;

- Les frais d'événementiel et de récompenses pour les lauréats du challenge YouTube (cérémonie de remise des prix des concours annuels, récompenses pour les classes primées) dans la limite de 55€ HT par classe ;
- Des frais d'impressions et d'envoi de supports de l'intervention présentielle dans la limite de 176,3 € HT par classe ;
- La réalisation des actions de sensibilisation auprès des classes par les conférenciers de l'ordre de 550 € HT par classe ;
- Au rôle de modérateur / Community manager sur la chaine YouTube de l'ordre de 45 € HT par classe.

Co financement : le porteur du Programme s'attache à ce que, progressivement, une partie de ces frais variables soient financés, hors CEE, par les collectivités bénéficiaires des opérations et/ou un organisme tiers. Un point d'étape sera réalisé en cours de programme sur la question du cofinancement.

Ces frais seront contrôlés par le comité de pilotage, et libérés par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du programme. Toutes les dépenses doivent être justifiées sur facture.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat, DGEC, peut demander à Eni Gas & Power France de réaliser, ou de faire réaliser, avant la fin du programme, un audit sur la situation du Programme. L'objet de cet audit est de s'assurer que la mise en œuvre du Programme répond bien aux conditions énoncées dans la présente convention. L'auditeur est choisi par la DGEC. Le rapport d'audit devra être déposé dans un délai de deux mois et communiqué aux membres du comité de pilotage. Ce dernier sera convoqué de manière exceptionnelle si le rapport d'audit révèle des éléments défavorables quant à la mise en œuvre du Programme. Toutes les informations du rapport d'audit sont strictement confidentielles. Les frais, coûts et honoraires de l'audit sont à la charge du Programme.

## **Article 6 - Evaluation du programme**

Une évaluation du dispositif des CEE est menée afin de déterminer si cet instrument permet d'obtenir les effets attendus.

Le Porteur du Programme et ses Partenaires s'engagent à participer à toute sollicitation dans le cadre de l'évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Ils s'engagent, dans ce cadre, à répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et à participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du programme et ses résultats. Ils s'engagent en particulier à fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l'évaluation des effets en termes d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du Programme.

Des indicateurs d'avancement des actions et de réalisation des objectifs sont mis en place à cette fin dès le début du programme.

## **Article 7 - Droits de propriété intellectuelle**

Les Parties veillent à ce que les biens et services développés dans le cadre du Programme, en particulier les éventuels outils informatiques et les bases de données, soient libres de droit.

Elles privilégient l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation, de tout ou partie, des systèmes d'information.

Elles pourront pour cela s'appuyer sur les licences avec obligation de réciprocité et obligation de partage à l'identique définies sur <https://www.data.gouv.fr/fr/licences>.

### **Article 8 – Dates et conditions d'effet et durée de la Convention**

La Convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2020 sous la condition suspensive de la validation de l'éligibilité du Programme au dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) défini aux articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, à travers un arrêté ministériel prévoyant la délivrance de certificats d'économies d'énergie, dans les conditions et limites prévues par la présente convention.

### **Article 9 – Communication**

Les signataires de la présente convention reconnaissent que l'État français est pleinement propriétaire du logo CEE.

L'usage du logo est réservé à l'État, à l'ADEME, au(x) porteur(s), au(x) financeur(s) et au(x) partenaire(s). Ils s'engagent à utiliser le logo dans leurs actions liées au programme, sur tous les supports. L'usage du logo est limité au cadre légal du programme, notamment temporel.

L'utilisateur s'engage à ne pas exploiter le logo à des fins politiques, polémiques, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'État français ou lui être préjudiciable

### **Article 10 - Résiliation**

La Convention pourra être résiliée par une Partie en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie défaillante et restée sans effet pendant un délai d'un mois à compter de la réception de ladite lettre.

Les Parties conviennent également de manière expresse qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la Partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un mois à compter de la 1<sup>ère</sup> réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit.

Fait à Paris, le

**François DE RUGY**  
Ministre de la Transition écologique et solidaire

**Arnaud LEROY,**  
Président de l'ADEME

pour le ministre de la Transition Écologique et Solidaire

  
Laurent MICHEL



**Daniel FAVA**  
Directeur Général Eni Gas & Power France



**ANNEXES :**

**Annexe 1 : Contenu du programme**

**Annexe 2 : Lettre d'engagement de l'association Eveil au programme  
Génération Energie**



# Génération Energie





**Annexe 1**  
**Contenu détaillé du programme**  
**Génération Energie**





## Présentation du programme Génération Energie



Le programme Génération Energie vise à sensibiliser les collégiens et les lycéens aux enjeux liés aux économies d'énergie et aux différents leviers du quotidien pour les mettre en œuvre. Il permettra à la fois de valider l'acquisition de connaissances par les élèves et de les mobiliser de manière ludique sous forme de challenges digitaux individuels et collectifs. Le programme entend également étendre son impact aux familles des élèves participants.

Le programme Génération Energie s'articulera autour de 3 piliers :



Une **intervention présentielle** de 2 heures sur les temps de classe visant à présenter les fondamentaux du secteur de l'énergie et sensibiliser sur les enjeux liés aux économies d'énergie réalisables au quotidien.



Une **plateforme digitale** accessible depuis un ordinateur ou un smartphone encourageant de manière ludique les élèves à mettre en pratique les **éco-gestes** du quotidien sous forme de défis, à tester ses connaissances avec des quizz et à comparer son score avec celui des autres élèves de la classe.



Une **chaîne YouTube** créée pour accueillir des vidéos réalisées par les collégiens et lycéens participant au programme dans le cadre de deux jeu-concours à l'échelle d'une classe et à l'échelle nationale.

CEF - Appel à programmes 2018 du Ministère de la transition écologique et solidaire



### Cible du programme

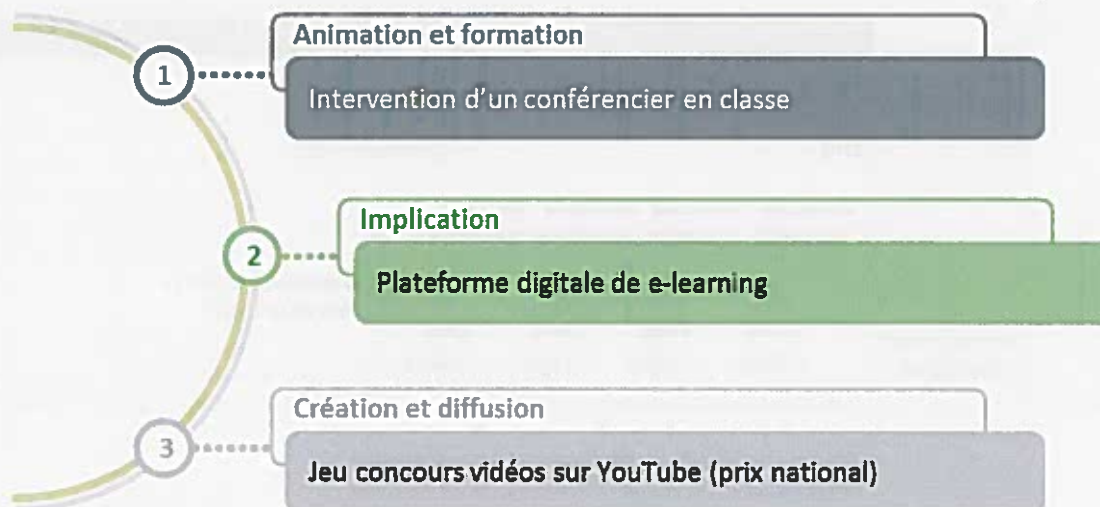
Le programme Génération Energie cible l'ensemble de la population des collégiens et lycéens, incluant les élèves des lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels et lycées polyvalents. L'ensemble des établissements de l'enseignement pourront participer au programme, soit 7133 collèges et 4 138 lycées (source : *Ministère de l'Éducation nationale - Repères et références statistiques 2017 sur les enseignements, la formation et la recherche*).

Le Programme sera décliné en deux niveaux de contenus, l'un pour les collégiens, l'autre pour les lycéens, et sera déployé à l'échelle d'une classe entière. Le choix des classes à adresser dans chaque collège/lycée sera laissé à la discrétion des chefs d'établissements.

Le programme est destiné à être déployé dans toutes les académies du territoire sans restriction.

### Structuration globale du programme

Le programme s'articule autour de 3 piliers :



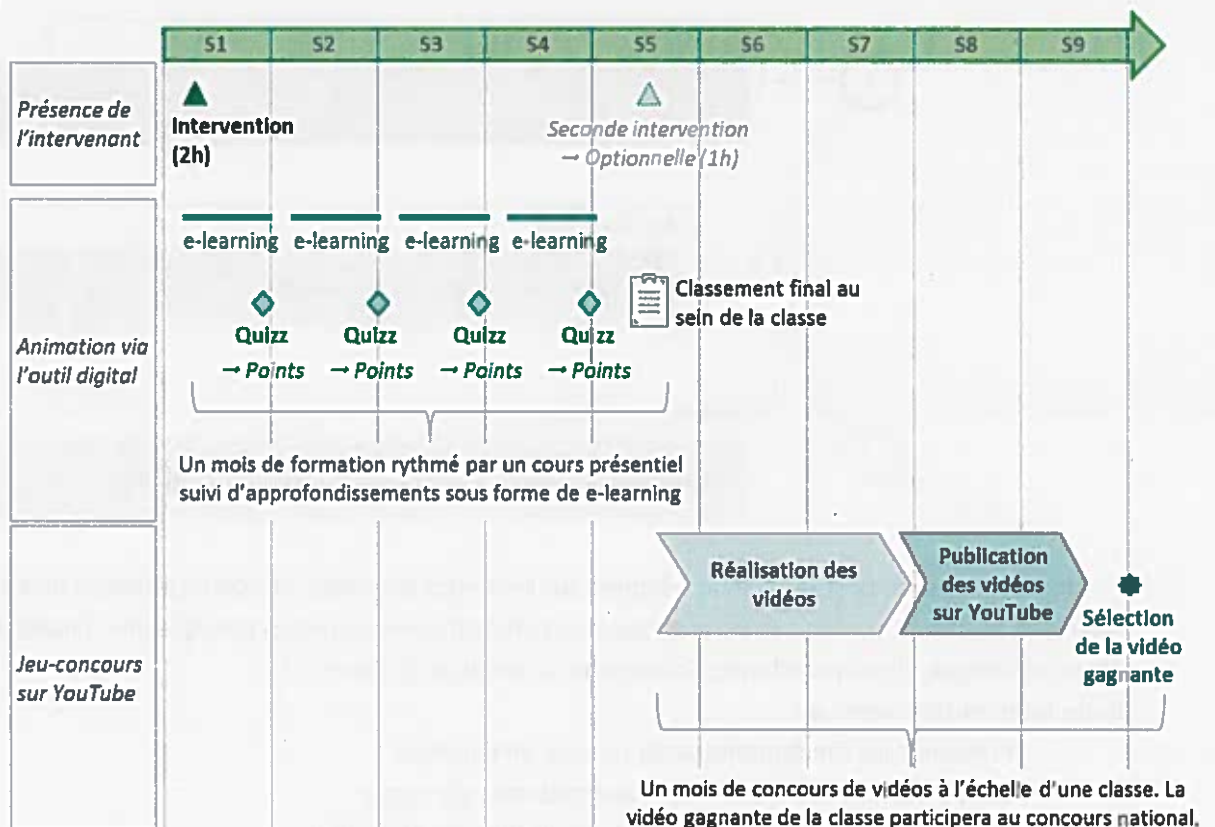
- Une intervention présentielle de 2 heures sur les temps de classe. Les cours porteurs de cette intervention seront choisis par les professeurs et chefs d'établissements (Géographie, Enseignement Moral et Civique, Physique-Chimie, Sciences de la vie et de la Terre, ...).

Cette intervention visera à :

- Présenter les fondamentaux du secteur de l'énergie
  - Sensibiliser sur les enjeux liés aux économies d'énergie
  - Présenter les économies d'énergie réalisables au quotidien
- Une plateforme digitale (« web-app ») accessible depuis un ordinateur ou un smartphone encouragera de manière ludique les élèves à approfondir les différentes natures d'économies d'énergie et à mettre en pratique les écogestes du quotidien sous forme de défis progressifs. Cette plateforme de e-learning permettra également aux élèves de tester leurs connaissances sous forme de quiz et de comparer leurs scores avec ceux des autres élèves de la classe.
- En complément, une chaîne YouTube sera créée pour accueillir des vidéos sur une thématique spécifique liée aux économies d'énergie. Ces vidéos seront réalisées par les collégiens et lycéens participant au programme dans le cadre de deux jeu-concours :
    - A l'échelle d'une classe ou d'un établissement : un challenge de la meilleure vidéo réalisée par un groupe d'élèves
    - A l'échelle nationale : un concours national annuel de la meilleure vidéo récompensant une classe entière

La chaîne YouTube accueillera également du contenu pédagogique sous format vidéo.

Voici ci-dessous un exemple de calendrier de déploiement du programme sur deux mois auprès d'un établissement :



Le jeu-concours vidéo sur YouTube pourra être légèrement dissocié dans le temps des phases « présence de l'intervenant » et « animation via l'outil digital » afin de proposer des dispositifs souples aux établissements.

### Démarche pédagogique

Notre démarche pédagogique s'appuie sur l'échange et sur l'expression. Les jeunes ont déjà leur propre expérience qu'il est important de faire émerger. A cet effet, nos intervenants privilégieront toujours la parole des jeunes dans la découverte des notions. Les collégiens et lycéens auront donc une part active dans les interventions et le rôle de l'intervenant ne sera pas seulement de transmettre son savoir mais aussi de questionner, de reformuler, de synthétiser ou de compléter la parole des élèves. Les bénéficiaires sont ainsi de réels acteurs de leur apprentissage et leur attention est directement stimulée.

Nous sommes également convaincus que la discussion et le débat sont nécessaires à l'acquisition des connaissances. Les pratiques personnelles des collégiens et lycéens ainsi que leurs avis seront sollicités autant que possible. La place du groupe sera également centrale dans la démarche : le conférencier invitera les élèves à coopérer et à partager ensemble leurs expériences et connaissances.

Par ailleurs, nous veillerons à instaurer un climat bienveillant et sans jugement au sein de la classe afin de favoriser le dialogue et la communication entre tous. Les supports d'intervention seront également conçus avec une approche dynamique et actuelle (utilisation de supports

pédagogiques, diaporamas multimédias, projections de films, illustrations, etc.) afin de favoriser une plus grande interactivité entre élèves et animateur.

L'association mettra son expertise des publics scolaires au service du programme. Les actions de sensibilisation menées par ses intervenants visent toujours à développer de nouvelles réflexions et attitudes chez les jeunes d'une manière ludique, la démarche pédagogique proposant un temps consacré à une activité en complément d'un temps dédié à l'apport d'informations.

A ce titre, l'association utilise et conçoit dans ses interventions de nombreux temps « pratiques » basés sur des jeux de société, des jeux écrits, des quiz, des jeux de rôle et d'expression ou encore des cas pratiques. Ces moments ludiques et innovants permettent aux élèves, selon leur âge et leur niveau, d'acquérir des connaissances et des compétences en s'impliquant dans les démarches.

### **Moyens de communication et de prospection**

La prospection et la communication autour du programme Génération Energie seront portées par un site internet de présentation du programme. Les contenus de ce site présenteront les objectifs du programme, sa cible, ses deux parcours (collège et lycée) ainsi que ses modalités de déploiement. Un formulaire sera également mis à disposition des établissements pour s'inscrire au programme et/ou effectuer en ligne une demande de renseignements.

L'association déploiera parallèlement une communication sur l'ensemble de ses canaux digitaux : une présentation du programme sera publiée sur son site et une animation dédiée sera réalisée sur sa page Facebook.

Une campagne de mailing sera également menée par l'association au sein de son réseau pour présenter le programme et diffuser l'information auprès de tous les acteurs du territoire. Cette campagne adressera :

- Les Recteurs d'académies (par courrier)
- Les Inspecteurs d'académies (par courrier)
- Les collègues (par e-mail)
- Les lycées (par e-mail)

Cette campagne interviendra à deux moments clés du programme : en amont du lancement du programme (fin 2018) et en fin d'année scolaire (juin/juillet 2019 et 2020) afin d'inciter un maximum d'établissements à participer au programme.

Les référents académiques de l'association proposeront aux académies des entretiens ad-hoc de présentation du programme pour échanger sur les modalités de mise en œuvre du dispositif et répondre à toutes leurs questions.

En complément de la campagne de mailing et des entretiens susmentionnés, l'association assurera si besoin un contact téléphonique en soutien pour mieux répondre aux attentes des établissements.

Enfin, en complément des actions de communications menées auprès des directions d'établissement, une communication auprès des élèves viendra également appuyer la notoriété du programme. La présence du programme sur les réseaux sociaux constituera un vecteur de communication principal auprès des collégiens et lycées. En 2016, 79% des 12-17 ans ont participé à un ou plusieurs réseaux sociaux (source : CREDOC – Le baromètre du numérique 2016), il est donc

essentiel de s'intégrer à leur environnement afin de favoriser l'effet « tâche d'huile » et de diffuser largement l'existence du programme.

Une animation sera réalisée sur les réseaux sociaux pour promouvoir le programme et encourager le bouche-à-oreille d'un établissement à l'autre : une page Facebook, un compte Twitter, un compte Snapchat et un compte Instagram seront créés dans le cadre du programme et alimentés régulièrement par un modérateur et/ou « community manager ». Les réseaux sociaux serviront de support à :

- Une présentation rapide du programme
- Une mise en avant de l'outil digital
- Une animation sur la base des vidéos publiées dans le cadre des concours
- Des échanges personnalisés avec les élèves : questions/réponses, forum, etc.

#### **Les moyens mis en place par Eni**

Eni mobilisera toutes les compétences nécessaires au bon déroulement du programme. Un pilote stratégique supervisera le bon déploiement du programme selon les jalons définis. Eni constituera également une équipe projet expérimentée qui aura la charge du pilotage opérationnel du programme :

- Un chef de projet sera dédié au programme à mi-temps et sera en charge de la coordination des différents acteurs et de la préparation des comités de pilotage
- Un chargé de projet à mi-temps assurera le pilotage des appels d'offre et de la mise en œuvre des différents chantiers (conception, développement des plateformes, etc.)
- Un chargé de communication à quart temps sera responsable de la partie événementielle (événement annuel de remise des prix) ainsi que des prix et goodies liés au programme.

Un appui à la gestion de projet pourra faire l'objet d'un accompagnement par un prestataire au cours des premiers mois de sorte à sécuriser la phase de conception des outils et contenus et de préparation du déploiement du programme. Dans ce cadre, Eurogroup Consulting a été retenu pour effectuer l'appui au pilotage du programme.

#### **Les moyens mis en place par le partenaire**

Le partenaire mobilisera une équipe expérimentée pour donner vie au programme Génération Energie. Les moyens mis en place par le partenaire sont décrits ci-dessous :

- superviser la mise en œuvre des différents chantiers et la coordination des parties prenantes
- coordonner l'action des référents académiques régionaux et des conférenciers.
- concevoir les contenus du programme, la formation et l'évaluation des intervenants, les visites qualifiées dans les établissements et le reporting attendu (bilans qualitatifs et quantitatifs).

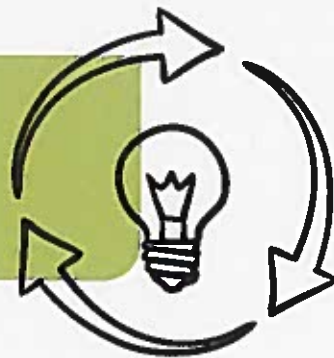
**Dans le cadre du programme, les intervenants seront préalablement formés aux économies d'énergie via une formation certifiante qui sera sélectionnée par Eni.**

---



**Annexe 2**

**Lettre d'engagement de  
l'association Eveil au programme  
Génération Energie**





**Croissy-sur-Seine, le 6 juillet 2018**

**Objet : Lettre d'engagement – projet CEE - ENI Gas & Power France S.A**

Madame, Monsieur,

L'Association EVEIL confirme son engagement aux côtés de son partenaire, ENI Gas & Power France S.A, dans le cadre de l'appel à projet CEE proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. L'Association EVEIL développera et assurera, aux côtés de ENI Gas & Power France S. A, le volet éducatif et pédagogique du projet destiné à la sensibilisation des collégiens et lycéens au sein des établissements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de mes salutations distinguées



**Freddy CLAIREMBAULT,**

**Délégué général**

La Présidente

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, à Croissy sur Seine

**Délégation de pouvoir et de signature**

Je soussigne Pascale BOISSONNET, présidente de l'association EVEIL, donne pouvoir du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2019, à Freddy CLAIREMBAULT, délégué général de l'association EVEIL, pour obtenir des administrations et tout type de subvention ou aide et signer tout document afférent aux demandes requises.

Bon pour pouvoir,



**Pascale Boissonnet,**  
**Présidente de l'Association EVEIL**